

## **Atelier 3 : Comment construire une démarche de prévention dans les TPE ?**

### **Atelier de 14h30 à 15h30 puis de 15h30 à 16h30**

Les intervenants : Christine ROQUES et Jacques NARDIN

Les intervenants ont expliqué travailler à la CARSAT, au service des risques professionnels. L'Assurance Maladie Risque Professionnels a mis en place des outils pour aider les TPE dans la prévention des risques professionnels. L'intervention d'aujourd'hui porte sur comment construire une démarche de prévention dans les TPE.

#### Christine ROQUES :

La CARSAT est la caisse d'assurance retraite et de santé au travail. Elle a 3 missions de service des retraités, des salariés et des entreprises.

- Préparer et verser la retraite
- Accompagner les assurés malades, accidentés ou âgés
- Assurer et prévenir les risques professionnels.

La branche risques professionnels assure trois missions complémentaires : l'indemnisation, la tarification et la prévention. Concernant l'indemnisation, lorsqu'il y a un accident du travail (AT) ou accident de trajet (ATJ) ou maladie professionnelle (MP), une déclaration est faite à la caisse primaire d'assurance maladie du lieu d'habitation du salarié. La Caisse Primaire a pour mission de reconnaître si c'est un accident du travail c'est-à-dire si la pathologie est liée à l'activité professionnelle exercée par le salarié. Lorsqu'il y a une reconnaissance du caractère professionnel, nous avons une mission de prise en charge. La tarification a pour mission de fixer les taux de cotisations AT/MP. La prévention a pour mission de conseiller et d'accompagner techniquement et financièrement les entreprises à prévenir leurs risques professionnels.

#### *Passage d'une vidéo*

Animation ludique pour mieux comprendre la CARSAT avec cinq questions :

- Avez-vous une idée du pourcentage de TPE qu'il y a en Région Centre val de Loire ?
  - 80%
  - 90%
  - 40%
  - 60%

Réponse : Il y a 80% d'entreprises de moins de 10 salariés. Il y a donc énormément de TPE dans la région.

- En 2021, en région Centre-Val de Loire avez-vous une idée du nombre d'AT/ATJ par jour travaillé ?
  - 30 AT/ATJ par jour travaillé
  - 200 AT/ATJ par jour travaillé
  - 50 AT/ATJ par jour travaillé
  - 100 AT/ATJ par jour travaillé

Réponse : En région Centre Val de Loire, il y a eu 100 AT/ATJ par jour travaillé.

- Quel est la maladie professionnelle la plus reconnue en Centre val de Loire ?
  - L'amiante
  - Surdit 
  - TMS
  - RPS

R ponse : En r gion Centre Val de Loire, il y a 93% de MP en lien avec les TMS. Donc tous les postes o  il y a des gestes r p titifs sont   surveiller.

- La s curit  sociale est l'assureur unique et obligatoire pour les employeurs, est-ce pour toutes les entreprises ou seulement celles du r gime g n ral ?

R ponse : Seulement celles du r gime g n ral.

Jacques NARDIN : Mettre en  uvre une d marche de pr vention :

- Identifier les situations   risques
- Fixer des priorit s
- D finir les actions de pr vention et le planning
- Mettre en  uvre les actions

Pour identifier les situations   risque, l'assurance maladie propose un outil en ligne d nomm  OIRA. C'est un outil permettant de faire un document unique en ligne. Il a  t  construit au niveau europ en. On a adapt  cet outil   diff rents m tiers   destination des TPE. C'est un outil assez simple, pour chaque m tier le syst me liste des risques qu'il faut classer en fonction des mesures d j  en place dans l'entreprise.

Participant : OIRA est adapt  pour les TPE mais aurait besoin d' tre d velopp  un peu plus.

Jacques NARDIN : C'est un outil en ligne sans besoin de s'inscrire. Il y a des questions poste par poste.

Pour chaque métier, on priorise les risques et on définit le plan d'actions à mettre en œuvre.

*Présentation de l'outil OIRA.*

Les informations de l'offre sont sur le site [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise) ou [www.inrs.fr](https://www.inrs.fr)

Christine ROQUES : Lorsque vous tapez [ameli.fr](https://ameli.fr) (assurance maladie en ligne) il y a un onglet entreprise et dans ce volet, il y a tout ce qui concerne l'offre de services en santé et sécurité au travail dédiées aux entreprises avec des liens vers l'INRS. L'idée est de permettre aux TPE d'accéder facilement à toute l'information de la branche AT-MP

Jacques NARDIN : Pour chaque métier, la CARSAT a fait une fiche avec l'ensemble de l'offre.

*Distribution d'un feuillet*

Outil « agir suite à un accident du travail ». L'expérience prouve que lorsqu'on cherche les raisons de l'AT, il y a des causes qui ressortent et qui pourraient être évitées. Sur le site de l'INRS il y a un outil en ligne pour aider à la mise en place d'actions correctives après un AT. C'est aussi un risque qui peut être inscrit dans le DUER.

Il y a également sur le site de l'INRS une auto-formation gratuite en ligne avec quatre modules. C'est un peu long mais permet d'acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

On trouvera aussi les fiches « solutions » où l'on retrouve les risques principaux et les solutions basiques pour corriger ces risques.

Il y a accueil des nouveaux arrivants et des tutos préventions. Ces tutos ont été élaboré avec l'aide de l'Education Nationale.

Jacques NARDIN : Les subventions prévention TPE.

Ce sont des subventions pour l'achat d'équipement pour améliorer les conditions de travail etc.

Il y a des subventions spécifiques pour certains types de métiers afin d'obtenir des équipements ou du matériels particuliers. En 2022, il y avait 16 subventions prévention différentes pour les TPE.

Ces subventions sont en train de s'arrêter mais reprendront l'année prochaine.

Christine ROQUES : Pour en bénéficier, il faut faire la demande de subvention, cela permet de réserver le budget et ensuite envoyer la facture. Il ne faut pas faire l'achat avant de faire la demande. Le site de la CARSAT l'explique assez clairement et vous guide en fonction de vos besoins. La subvention peut aller jusqu'à 25 000€.

Jacques NARDIN : Il y a aussi les contrats de prévention, c'est plus lourd mais il y a un accompagnement par un préventeur qui s'implique pour monter le projet de demande de subvention.

Christine ROQUES : Est-ce que le site net-entreprises est connu ?

Participants : Oui

Christine ROQUES : Si le dirigeant de l'entreprise n'est pas impliqué dans la santé, sécurité au travail, ça sera très compliqué dans l'entreprise. Même si les salariés sont investis en ce sens, sans l'impulsion du dirigeant ça ne peut pas fonctionner.

L'idée sera de voir comment vous pouvez impliquer les salariés. Il faut essayer de faire monter en compétence les salariés qui peuvent être investis en SST pour commencer à mettre en œuvre des mesures.

Jacques NARDIN : Vous pouvez directement appeler la CARSAT pour la moindre question ou si vous avez besoin de documents.

Christine ROQUES : Le but est de se poser des questions pour repérer les risques et voir comment prévenir les risques.

### **Questions / Réponses :**

- Pour les micro-entrepreneurs, sont-elles obligées d'avoir un DUER ?

Réponse : Si vous n'avez pas de salarié non. Mais ça ne vous empêche pas d'en faire un. Il est toujours intéressant de s'intéresser aux différents risques auxquels l'on est exposé.

Jacques NARDIN : Essayer OIRA peut-être que vous verrez des choses que vous n'avez pas imaginées.

Christine ROQUES : il y a des entreprises qui pensent qu'ils n'ont pas de risques parce qu'ils n'ont pas d'accident. Mais l'absence d'accident ne veut pas dire qu'il y a une absence de risque. Le DUER force à se poser des questions.

Christine ROQUES : Le plus difficile pour un chef d'entreprise c'est de faire en sorte que le salarié soit acteur de sa santé.

Christine ROQUES : Il est important que le chef d'entreprise montre l'exemple. Il faut faire en sorte que le salarié soit acteur dans la SST et la prévention des risques.

L'évaluation des risques est le cadre idéal pour se faire une grille de lecture de ce qui peut arriver et le plan d'action qu'il est possible de mettre en place.